



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

XV

26.03.2019

TOP / POJ / ODG / TDR

B4

FR

OL : FR

**DECISION SUR LA PROCHAINE PRESIDENCE ET PRESENTATION
DU PROGRAMME DE LA PRESIDENCE JUSQU'À LA XVI^E REUNION
DE LA CONFERENCE ALPINE**

- A Rapport de la France**
- B Proposition de décision**

A Rapport de la France

Contexte

Entrée en vigueur en mars 1995 après une signature en novembre 1991, la Convention alpine a atteint sa vitesse de croisière, aidée en cela par l'institution d'un Secrétariat permanent en 2003.

Ses groupes de travail ont permis d'avancer sur plusieurs domaines importants comme les transports, la biodiversité, les catastrophes naturelles, l'eau, l'agriculture et la forêt de montagne, mais il reste de nombreux thèmes qui méritent approfondissement, comme la protection des sols qui va précisément faire l'objet d'un nouveau groupe.

Le programme de travail pluri-annuel 2017-2022 (PTP/MAP) a retenu 6 domaines prioritaires dans lesquels la Convention alpine continuera à travailler sous Présidence française :

- population et culture ;
- lutte contre le changement climatique ;
- biodiversité et paysage ;
- économie verte ;
- transports durables ;
- rôle de premier plan dans le cadre de la SUERA.

La Présidence française se place bien dans ce cadre ; d'une manière générale elle souhaite aussi mettre l'accent sur le nécessaire renforcement de l'appropriation de la Convention alpine par les collectivités locales. Par ailleurs, elle considère que l'institution d'une stratégie macro-régionale pour la région alpine (SUERA), dans laquelle la Convention alpine doit jouer un rôle important, incite cette dernière à une adaptation de ses méthodes de travail, à la lutte contre les doublonnages et au développement de synergies. L'année 2020, qui sera une année de double Présidence française, sera dans la mesure du possible mise à profit pour concrétiser ces synergies.

Présider la Convention alpine signifie à la fois en piloter les institutions, poursuivre les activités engagées et enfin prendre des initiatives spécifiques qui matérialisent les priorités retenues.

1. Travaux au sein des organes de la Convention alpine

- Comité permanent et Conférence alpine

Le Comité permanent tient traditionnellement deux réunions par an. Pour le premier semestre 2019, c'est la session d'avril, à la veille de la Conférence alpine, qui lui a permis de se réunir.

La Présidence française a donc prévu que la prochaine session du Comité permanent se tienne au deuxième semestre 2019, en coopération avec Monaco. Elle remercie vivement la Principauté d'accueillir – comme elle l'avait déjà fait lors de la Présidence française précédente pour la 37^e session en mars 2008 – la 68^e session du Comité permanent à **Monaco les 14 et 15 novembre 2019.**

En 2020, deux sessions sont prévues : l'une au printemps à Innsbruck, l'autre à l'automne en France, a priori à Grenoble.

La XVI^e Conférence alpine qui viendra clore la Présidence française aura lieu en décembre 2020 ou en janvier 2021, à une date qui sera déterminée en fonction du calendrier retenu puis confirmé pour la 26^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP climat).

- Comité de vérification

En raison du travail considérable que constitue la production du rapport décennal d'activité et de mise en œuvre de la Convention alpine et de ses protocoles, une seule réunion est prévue en 2019 (a priori à Paris), en fin d'année, puis deux sessions en 2020.

2. Soutien aux activités des Groupes de travail

La Présidence française poursuivra la tradition d'une réunion annuelle des présidents des groupes de travail en marge du Comité permanent.

La France a dès le début apporté son soutien aux réflexions innovantes lancées par la Présidence autrichienne sortante sur les groupes de travail et sur leur articulation claire avec le programme de travail pluri-annuel, ainsi que sur l'implication plus directe du Comité permanent. Cette méthode pourra la guider avec profit pour lancer en son temps les travaux préparatoires aux mandats du biennium suivant (2021-2022).

Plusieurs nouveautés thématiques sont à saluer, et seront soutenues, comme le lancement d'un groupe de travail sur la protection des sols, une vision groupée de l'agriculture et de la forêt de montagne, ainsi que la volonté d'une vision renouvelée de la biodiversité, et d'un

approfondissement du travail sur le climat en vue de l'objectif d'Alpes climatiquement neutres et plus résilientes au changement climatique à l'horizon 2050.

3. Priorités de la Présidence française

- Huitième rapport sur l'état des Alpes (RSA 8)

La Présidence française a opté pour l'innovation et l'approfondissement en choisissant un thème jusqu'ici peu abordé, bien que présent à l'article 2c de la Convention cadre, et suscitant de vives inquiétudes dans les vallées alpines, la qualité de l'air. Il s'agissait d'une nécessité scientifique, environnementale et politique d'avancer sur le sujet afin de faire des propositions destinées ensuite à guider les politiques publiques.

Un groupe ad hoc présidé par la France est donc créé, qui tiendra sa réunion de lancement les 4 et 5 juin 2019 (voir document ad hoc au point A8).

- Eau

L'eau comme ressource et comme milieu vivant fera l'objet d'une conférence prévue à Annecy à l'automne 2019 (octobre/début novembre), en lien étroit avec l'agglomération urbaine de la ville, qui a déjà manifesté son engagement sur le thème de l'eau à plus d'une reprise. Cet «événement Présidence» sera l'occasion d'une implication concrète des collectivités territoriales qui pourront manifester leur participation à la mise en œuvre de la Convention alpine et de ses protocoles.

Par ailleurs la Présidence française travaillera en étroite relation avec les autres Parties contractantes pour préparer cette conférence et des recommandations politiques qui en découleront.

Deux axes serviront de départ à l'élaboration du programme :

- l'eau comme ressource et l'adaptation au changement climatique dans les territoires alpins : partage de la ressource entre différents usages, arbitrages entre atténuation du changement climatique et adaptation ;
- la restauration physique des cours d'eau, les rivières comme atout pour un territoire alpin (prévention des risques d'inondation, résilience au changement climatique, développement de la biodiversité)

- Biodiversité

De manière générale ce thème est fondamental pour la France qui veut en faire une priorité d'importance équivalente à celle du climat : au niveau national avec la publication d'un plan national pour la biodiversité en juillet 2018, au niveau international avec l'accueil du Congrès mondial de la nature de l'UICN qui se tiendra à Marseille de l'11 au 19 juin 2020.

Dans le cadre alpin, il s'agira de se pencher plus spécifiquement sur la biodiversité de montagne au sens large, ce qui inclut les questions de l'artificialisation des milieux naturels, de la dynamique des espèces, du tourisme durable et des aires protégées.

Une conférence sur la biodiversité de montagne sera organisée en marge du Congrès UICN, en juin 2020 à Marseille.

B Proposition de décision

La Conférence alpine

1. prend note du programme présenté par la France en vue de sa Présidence ;
2. confie la Présidence de la Conférence alpine à la France pour la période courant jusqu'à la XVI^e Conférence alpine, et remercie l'Autriche pour le travail accompli au cours de sa Présidence.